

COMMUNE DE PLEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2024

- **DELIB050920241** – Micro-crèche : Avant-Projet-Sommaire et demandes de subvention
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920242** – Extension du cimetière : Dossier de Consultation des Entreprises
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920243** – Restructuration du Collège Raymond Cortat afin d'y accueillir l'Ecole Primaire
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920244** – Virements crédits Budget Général
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920245** – Augmentations crédits Budget Général
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920246** – Prestation de mise en conformité de la mission « Règlement Général de Protection des Données » (RGPD) proposée par Cantal Ingénierie et Territoires
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920247** – Subvention exceptionnelle
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920248** – Indemnités de gardiennage des églises
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB050920249** – Non valeurs 2024
Approuvée : **UNANIMITÉ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920241

MICRO-CRECHE : AVANT-PROJET-SOMMAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTION

Dans la continuité du projet de création d'une micro-crèche ayant fait l'objet des délibérations en date du 05 février 2024 et du 17 avril 2024, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'Avant-Projet-Sommaire des travaux de transformation de l'ancienne perception en micro-crèche établi par l'Atelier Cyril VIDAL Architecte maître d'œuvre de l'opération.

L'aménagement proposé, d'une capacité d'accueil de 10 enfants préconisée par l'étude de besoin petite-enfance et en adéquation avec le référentiel bâtimentaire pour ce type d'établissement, consiste à utiliser l'espace rez-de-chaussée, pour y intégrer en place centrale une salle d'éveil et de motricité desservant :

- 2 dortoirs de 5 lits chacun, en partie annexe côté jardin pour plus de calme ;
- 1 salle de change intégrant les sanitaires à usage exclusif des enfants ;
- 1 espace biberonnerie.

L'accès principal au public depuis la place d'Empeyssine est conservé et mis aux normes d'accessibilité ; cette entrée intègre des casiers pour vêtements, un espace destiné à l'allaitement et un sanitaire (réservé au personnel de la crèche et aux parents) équipé d'un plan de change.

Un bureau de direction facilement accessible depuis l'entrée, un local mutualisé buanderie/personnel et une annexe technique, complètent cet aménagement.

L'accès à l'étage, par la cage d'escalier, demeure inchangé dans son positionnement.

L'estimation des travaux au stade de l'Avant-Projet-Sommaire s'établi à la somme H.T. de 297 000 € et les honoraires (maîtrise d'œuvre, missions diverses) s'y rapportant au montant de 46 926 € soit un montant total de l'opération de 343 926 €.

Il expose d'autre part, que ce projet s'inscrit dans un projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers et qu'au travers d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles, la CAF du Cantal sur son programme « Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant » viendrait accompagner financièrement ce projet, la MSA du Cantal pouvant également intervenir en complément.

Une demande de subvention sera également effectuée auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Monsieur le Maire invite alors les élus à échanger sur l'aménagement présenté.

Réaffirmant le fait qu'il convient de renforcer le rôle de centralité de la commune lié à son statut de Petite Ville de Demain dans le cadre de sa politique d'attractivité et de revitalisation de son territoire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver l'Avant-Projet-Sommaire de création d'une micro-crèche dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie moyennant une dépense estimative globale de 343 926 € H.T. ;
- de solliciter de la CAF du Cantal, de la MSA du Cantal et de l'Etat, les subventions d'investissement telles que figurant dans le plan de financement prévisionnel voté ci-dessous :

Dépenses

• Travaux	297 000 € H.T.
• Maîtrise d'œuvre (12,80 %)	38 016 € H.T.
• Missions diverses (3 %) (Contrôle - SPS - Diagnostic)	8 910 € H.T.
TOTAL	343 926 € H.T.

Recettes

• Subvention CAF	170 000 €
• Subvention MSA	10 000 €
• Subvention DETR	95 000 €
• Autofinancement (20 %)	68 926 €
TOTAL	343 926 €

- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions précitées.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions et de signer tous documents à cet effet.

Pleaux, le 05 septembre 2024
Le Maire - David PEYRAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920242

EXTENSION DU CIMETIERE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal, lors de la séance du 27 novembre 2023, d'adopter le projet d'extension du cimetière élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Cabinet CROS et l'Atelier Site et Architecture HOSTIER.

Il informe les élus que cette opération bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 au taux de 25 % soit une attribution d'un montant de 86 271 €.

Il fait part à l'Assemblée de la mise au point des travaux portant :

- sur le remplacement d'un drain par une canalisation pour collecter les eaux de la façade du cimetière afin de les déverser gravitairement au fossé de la route départementale, ceci dans le but de ne pas surcharger le réseau d'assainissement unitaire,
- l'ajout d'un caveau ossuaire pour être conforme à la réglementation,

et invite alors les élus à prendre connaissance du projet dans sa version définitive phase Dossier de Consultation des Entreprises et de l'estimation suivante :

• Lot 1 – VRD	206 193,50 € H.T.
• Lot 2 – Maçonnerie	59 960,00 € H.T.
• Lot 3 – Serrurerie	23 000,00 € H.T.
• Lot 4 – Espaces verts - Clôtures	60 416,00 € H.T.
• Lot 5 – Monuments cinéraires	26 450,00 € H.T.

Total général des travaux **376 019,50 € H.T.**

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises des travaux d'extension du cimetière qui vient de lui être présenté,
- de lancer la consultation des entreprises par Avis d'Appel Public à la Concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics,
- d'autoriser son Président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la Collectivité, ainsi que toutes missions nécessaires à la bonne exécution des travaux



Pleaux, le 05 septembre 2024

Le Maire - David PEYRAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920243

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE RAYMOND CORTAT AFIN
D'Y ACCUEILLIR L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de regrouper l'école primaire dans les locaux du Collège Raymond Cortat, ayant fait l'objet d'une étude de « faisabilité-programmation » par *Cantal Ingénierie et Territoires*, lancée en 2022 et de plusieurs échanges d'information en séances du Conseil Municipal.

Ce projet, à double usage d'intérêt public, permettra d'optimiser l'espace Collège et d'accueillir les enfants de la maternelle au CM2, actuellement dans un bâtiment communal nécessitant d'importants travaux de rénovation.

Pour une meilleure coordination du projet, il propose que la commune délègue au Département du Cantal, qui accepte, la maîtrise d'ouvrage des travaux entrant dans le champ de compétence de la commune, soit les travaux touchant la partie du bâtiment dédiée à la future école communale et dépendant directement de sa responsabilité et ce sous la forme d'une convention.

La mission confiée au Département comprend la gestion administrative, technique et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux et la remise des ouvrages, la Commune étant associée à l'avancement du projet, à la validation des étapes et des choix clés.

La Collectivité s'acquittera de la part lui incombant au vu d'un échéancier représentant sa contribution sur la base de l'avancement des travaux exécutés et de leur réalisation financière.

Monsieur le Maire précise d'autre part que l'enveloppe prévisionnelle (estimation au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre) revenant à la Commune pour la réalisation des travaux est fixée à 970 000 € H.T. et celle concernant le Département à 1 910 000 € H.T. soit un montant global de travaux (hors honoraires et missions diverses) à 2 880 000 € H.T.

La Commune pourra bénéficier de subventions dont la recherche et la sollicitation ne font pas partie des missions confiées.

Après examen du projet de convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage, Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer.

Considérant l'intérêt d'une maîtrise d'ouvrage unique en terme d'efficacité et d'optimisation des investissements publics, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune et le Département du Cantal pour la restructuration d'une partie du Collège Raymond Cortat afin d'y accueillir l'école élémentaire publique ;
- d'autoriser son Président à signer le document contractuel ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Pleaux, le 05 septembre 2024
Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 015-211501531-20240905-DELIB050920244-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920244

VIREMENTS CREDITS BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres de la section d'investissement du Budget Général de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DIMINUTION SUR CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Prog. 120 – Aménagement skatepark	2315	4 500,00	-	-
Prog. 109 – Aménagement du bourg	-	-	2315	4 500,00
Prog. 118 – Réhabilitation réseaux Loupiac	2315	8 000,00	-	-
Prog. 125 – Voirie 2024	-	-	2315	8 000,00
Prog. 20 – Bâtiments communaux	2313	20 000,00	-	-
Prog. 40 – Matériels	2188	10 000,00	-	-
Prog 116 – Réhabilitation bâtiment Saint-Joseph	2313	40 000,00		
Prog. 87 – Voirie	-	-	2315	70 000,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus

Pleaux, le 05 septembre 2024

Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 015-21 1501531-20240905-DELIB050920245-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MU

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920245

AUGMENTATIONS CREDITS BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Général de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les augmentations de crédits ci-après :

	DIMINUTION SUR CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Dotation solidarité rurale	-	-	74121	30 000,00
Virement section d'investissement	-	-	023	30 000,00
Virement de la section de fonctionnement	-	-	021	30 000,00
Prog. 87 - Voirie	-	-	2315	30 000,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus

Pleaux, le 05 septembre 2024
Le Maire - David PEYRAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920246

PRESTATION DE MISE EN CONFORMITE DE LA MISSION « REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES » - RGPD PROPOSEE PAR CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES

Les directives Européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel (RGPD) imposent à toute autorité publique la désignation d'un délégué en la matière.

La collectivité traitant de nombreuses données personnelles dans la gestion de ses différents services publics et activités doit se conformer à la réglementation.

Pour se faire Monsieur le Maire propose de confier cette prestation à *Cantal Ingénierie & Territoires*, laquelle comprend principalement :

- la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé,
- la mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par :
 - l'inventaire des traitements de la collectivité,
 - l'identification des données personnelles traitées,
 - la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée,
 - la proposition d'un plan d'action,
 - la rédaction des registres de traitements,
- la sensibilisation des élus et des agents,
- l'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière,

moyennant une participation forfaitaire pour les 3 années de 2 880 € soit 960 € TTC/an.

Il invite alors les élus à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE *Cantal Ingénierie & Territoires*, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données mutualisé pour la collectivité,

PRECISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de *Cantal Ingénierie & Territoires*,

APPROUVE le barème de la cotisation forfaitaire annuelle correspondante,

AUTORISE le représentant légal de la collectivité à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant les engagements de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au RGPD et ce durant la période d'engagement d'une durée de 3 ans fermes.

Pleaux, le 05 septembre 2024
Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 015-211501531-20240905-DELIB050920247-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MU

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920247

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Association *Les Comètes de la Xaintrie Saint-Privat Pleaux Rugby* pour l'organisation d'un tournoi promotionnel de flag rugby à l'occasion des dix ans de l'équipe féminine.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de ladite subvention (imputation budgétaire article 6574 « *subventions diverses* »).

Pleaux, le 05 septembre 2024

Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 015-21 1501531-20240905-DELIB050920248-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MU

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920248

INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Après avoir pris connaissance des montants plafonds des indemnités de gardiennage des églises pour l'année 2024, le Conseil Municipal, unanime, décide des attributions suivantes identiques à celles de 2023 :

PLEAUX - Abbé ROZE résidant 499,75 €

LOUPIAC – Abbé ROZE desservant 125,98 €

SAINT CHRISTOPHE LES GORGES – Abbé ROZE desservant 125,98 €

TOURNIAC - Abbé ROZE desservant 125,98 €

Les sommes correspondantes seront prélevées à l'article 6282 de l'exercice en cours et mandatées directement à l'intéressé.

Pleaux, le 05 septembre 2024

Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

ID : 015-211501531-20240905-DELIB050920249-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MU

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absente ayant donné procuration : Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

DELIB050920249

NON VALEURS 2024

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée des créances à mettre en non valeur au compte 6541 pour un montant de 547,69 €, créances dont le recouvrement est soit inférieur au seuil de poursuite soit sans résultat malgré les poursuites engagées.

Il informe d'autre part les élus que le montant des créances éteintes au compte 6542 (le recouvrement n'étant plus possible en raison de jugements en liquidation judiciaire ou de rétablissement personnel) s'élève à la somme de 294 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de procéder à la mise en non valeur des créances précitées sur le budget 2024.

Pleaux, le 05 septembre 2024

Le Maire - David PEYRAL

